

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [6]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Joséphine Butler, Qui était-ce ?

Une femme de race. De souche huguenote bien qu'Anglaise, elle était fille d'agriculteur. Après son mariage avec un éducateur, Georges Butler, membre du Chapitre de la Cathédrale de Winchester, le couple s'installa en 1866 dans la ville portuaire de Liverpool où il ouvrit des homes pour prostituées. Une loi sur les maladies contagieuses (vénéériennes), très répandues dans les ports, donnait à une police spéciale mandat d'arrêter des femmes sur de simples soupçons pour les diriger sur des hôpitaux où elles devaient subir des examens médicaux obligatoires. Aucune législation n'autorisait ces femmes à se défendre contre cette loi infamante.

En 1869, Joséphine Butler fonda une association pour la révocation de ladite loi et lança un appel sous le nom de «Protest of the Ladies», que signa Florence Hightingale et que publia le *London Daily News*. Ce fut le début de la croisade abolitionniste qui, en 1883, aboutit à la suspension de la loi, puis en 1886 à sa révocation.

L'action militante de Joséphine Butler et de ses compagnes eut un écho sur le continent où la fermeture des maisons closes et le contrôle de la prostitution gagnèrent l'opinion publique. Ce mouvement avant-gardiste tint son premier congrès mondial à Genève en 1879. C'est d'alors que date la **Fédération abolitionniste internationale**, alias **Association Joséphine Butler**, qui dénonça la honte des maisons closes où se pratiquait la traite des blanches et le trafic infâme des enfants. L'Association Joséphine Butler fêtera l'an prochain, à Genève, le centenaire de sa fondation.

La Maison de rééducation Bellevue, à Gorgier. Bien que dans un climat sensiblement modifié, l'œuvre de Joséphine Butler se poursuit. Présente chez nous dans les trois cantons romands et au Jura bernois, elle a tenu son assemblée générale à Neuchâtel, le 2 mai, pour entendre les rapports d'activité et voter de nouveaux statuts plus conformes à l'actualité, mais toujours fidèles aux principes abolitionnistes. Devenue séance publique l'après-midi, l'assemblée a entendu un exposé de M. F. Kneuss, directeur de la maison Bellevue, sur la thérapie de rééducation des jeunes filles dans cet établissement. Fondé par la Confédération en 1975, c'est le seul du genre en Suisse: il reçoit des Romandes et des Tessinoises de 14 à 25 ans et abrite en ce moment 26 pensionnaires dont aucune ne dépasse 20 ans. Les pensionnaires sont dirigées sur Bellevue par les tribunaux de mineurs. La plupart, récidivistes, ont connu des placements antérieurs qui se sont soldés par des échecs. 90% viennent de familles désunies. La passivité et l'inertie leur collent à la peau et les fugues ne sont pas rares. Souvent l'origine toxicomane du déséquilibre aggrave les cas.

La durée **moyenne** de la cure est de 13 mois. Elle comporte cinq étapes: 1. le statut d'accueil, deux à trois semaines. Moment

rendu difficile par le bouleversement des habitudes; 2. intégration à la vie quotidienne et préformation au travail dans des ateliers (bois, cuirs), de pratique des sports, apprentissage de la cuisine, entretien de sa garde-robe; 3. travail dans un atelier extérieur et maîtrise de son comportement (stage à l'essai); 4. travail dans un centre d'économie indépendante, tout en restant attachée à la Maison; 5. postcure: départ de la Maison qui continue à suivre la jeune fille. Une rééducation ainsi conçue exige le consentement et l'effort de la jeune fille. Deux psychothérapeutes, un psychologue et un médecin sont attachés à la Maison.

Un jardin d'enfants pour 25 enfants du village est dirigé par une jardinière employée par la Maison. Il favorise le bon voisinage avec la population, de même que les équipements sportifs à la disposition des habitants. Le rapport personnel/pensionnaires est de 1 à 1. Le prix de la journée se monte à Fr. 168.— dont le tiers est couvert par la Confédération, les deux autres tiers étant à la charge du canton qui place. Les parents domiciliés dans le Canton de Neuchâtel sont tenus de verser Fr. 18.— par jour. La Division fédérale de Justice couvre environ 80% des salaires.

Si la Maison Bellevue a fait l'objet de certaines critiques en raison du faste de ses installations, elle n'en a pas moins sa raison d'être par la recherche d'une pédagogie de rééducation dont l'expérience peut être profitable à d'autres.

La santé au programme des consommatrices

Thème central à l'assemblée générale des consommatrices neuchâtelaises (qui nomma présidente Mme M. Crelier, de Neuchâtel, succédant à Mme M.-Chr. Robert, chaudement remerciée pour ses cinq années d'activité féconde), le sujet **Santé** a tout d'abord fait l'objet d'un rapport de Mme Chr. Lebet sur le travail de la Commission cantonale chargée d'étudier et d'analyser les coûts de la santé, puis d'un exposé remarquable de Mme Janick Dami, de Genève, docteur en médecine et membre de l'Institut de la Vie.

Mme Lebet relata et commenta la visite de plusieurs hôpitaux par la Commission, ses entretiens avec directeurs et administrateurs, avec les représentants des médecins, le Service cantonal de la Santé publique, les caisses maladie, voire les autorités cantonales, pour en tirer des réflexions qui sont autant de postulats:

1. primauté de l'acte médical intellectuel sur l'acte médical technique,
2. le patient: préoccupation primordiale,
3. meilleure transparence des feuilles-maladie,
4. développement des soins à domicile avec priorité aux personnes âgées.

En bloc, un système sanitaire qui protège mieux la santé.

La doctoresse Dami souligna en termes convaincants la nécessité d'une meilleure prévention. En médecin «progressiste», elle s'indigne de constater que notre médecine s'en

tient plus à la maladie qu'au malade lui-même et à son environnement. On peut prévenir le mal par une meilleure connaissance de son corps. Le médecin devrait expliquer au patient les causes de son mal, de ses déficiences physiques, de ses problèmes de santé et éviter de lui «parachuter» médicaments et sentences. Nos facultés de médecine devraient être des *facultés de santé* et le devoir des médecins consister à pénétrer mieux le patient dans son milieu. Par une meilleure connaissance de son anatomie, ce dernier apprendra à réagir aux tabous, à discipliner son mode de vie, prémices d'une prévention efficace sur les causes du mal, plutôt que d'une intervention sur ses effets.

L'effort de chacun, consécutif à l'éducation, comme aussi la contribution de la collectivité à travers ses représentants et sa législation, peuvent contribuer à réduire les causes de la maladie et à leur assurer ce «parfait bien-être physique, psychique et social» qu'est la santé, telle que l'OMS l'a si bien définie.

Jenny Humbert-Droz

Jura

Elections au Grand Conseil bernois

Rien de neuf du côté du futur canton, qui a reconduit tacitement ses députés au Grand Conseil. (La votation fédérale du 24 septembre n'étant pas loin, on continue avec les mêmes jusque-là).

La situation dans le sud du Jura, dans la région biennoise et dans la partie alémanique du canton est tout autre, avec une lutte particulièrement âpre dans le Jura-Sud en raison de la Question jurassienne. On dit d'elle qu'elle est sous-jacente; à chaque élection, elle est propulsée au premier plan de la compétition.

Pour leur part, les Biennois ont réélu Mme Claire-Lise Renggli, tandis que les autres candidates de la région n'ont pas réussi à se placer devant leurs colistiers.

Jura-Sud

Comme nous le signalions brièvement dans un récent «Femmes suisses», Mme Marthe Baerfuss (UDC) de La Neuveville, fut la première Jurassienne à entrer au Rathaus. Ce printemps, elle remplaça M. Fernand Rollier, décédé à la fin de la législature.

Mme Baerfuss semblait bien placée pour se lancer dans la bagarre puisqu'elle avait déjà siégé à Berne une ou deux fois. Mais elle décida de se retirer pour laisser son siège à son mari. Selon ses dires, les messieurs font mieux l'affaire! Elle ne fut donc pas candidate.

Treize femmes et quarante-huit hommes figuraient sur les listes des trois districts du Jura-Sud. Sur treize élus, il n'y a qu'une femme, Mme Geneviève Aubry (rad.), présidente du Groupement féminin de Force démocratique (GFFD).

De l'avis des observateurs, on aurait pu s'attendre à ce que le GFFD, fort de six mille